



Ecole élémentaire René Cassin – 720 rue des écoles -
73230 St-Alban-Leysse - tél: 04-79-33-46-57
ce.0731395v@ac-grenoble.fr

Procès-verbal du premier conseil d'école du vendredi 9 novembre 2018

PRÉSENTS :

Equipe enseignante : Mmes Jauliac, Guers, Bernès, Jolivet, Casset, André, Billard, Valois, Plaçais, Pernet et Millet-Berclaz, M. Zumstein

Psychologue scolaire : Mme Creton

IEN : Mme Chéry

DDEN : aucun(e)

Municipalité : M. Dyen, maire ; Mme Pinorini, maire-adjointe aux affaires scolaires ; M. Raymond, responsable des services techniques et périscolaire

Parents d'élèves délégués : Mmes Bernard-Raymond, Ratat, Martin, Lupo, Bodnar et Ménard, MM. Poncet, Lamarche, Dufour et Challe

Excusées : Mmes Varcin et Di-Leo

DÉROULEMENT :

Désignation des secrétaires de séance : Mmes Billard et M. Dufour

1) Présentation du personnel enseignant et intervenant dans l'école

* Enseignants : Mme Guers (CP), M. Valois (CP-CE1), Mme Bernès (CE1), Mme Jolivet (CE1-CE2), Mme Jauliac (CE2), Mme Casset (CE2-CM1), Mme Billard (CM1-2a), M. Zumstein (CM1-2b), Mme Varcin (CM1-CM2c), et Mme Plaçais (Ulis)

Mme Pernet complète le service de Mmes Bernès les lundis et vendredis, lors des jours de décharge de direction, Casset le mardi et Varcin le jeudi.

Mme André complète le service de Mme Billard les mardis et jeudis.

Mme Di-Leo complète le service de Mme Guers le jeudi.

* Rased : Mme Millet-Berclaz, maîtresse E, prend en charge de nombreux enfants sur le temps scolaire.

Cette année, le secteur a une psychologue scolaire, Anne-Lise Creton.

Mme Creton a en charge un secteur de 16 écoles. Son bureau est situé à l'école maternelle de Barby, où elle tient des permanences le lundi matin.

L'autorisation des parents est requise si les enfants sont rencontrés individuellement. Elle travaille avec les enseignants pour connaître les difficultés et les points forts des enfants, et s'occupe des demandes de maintien, de passage en classe supérieure ou d'orientation spécialisée. Les familles peuvent passer par l'école pour lui demander un rendez-vous, qu'elle accordera à l'école René Cassin.

* AVS (Auxiliaire Vie Scolaire) : Mmes Ginet, Jarry, Chenni, Gentil-Perret et Morand aident certains élèves pendant la classe.

Des membres de deux Sessad (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) prennent en charge plusieurs enfants, sur le temps scolaire, en ergothérapie, orthophonie, kinésithérapie, et psychomotricité.

* Assistant d'anglais : Kyle Cote Houghton des Etats-Unis (Massachussets)

* Intervenants sur un cycle : Micaÿ Portales, de l'Ecole de musique Onde et Notes, pour les CP et CE2 ; Sylvain Morillon, de Mountain riders, pour les CM1-CM2c

2) Résultats des élections et installation des parents d'élèves élus

Résultats : 51,10% de participation (209 votants sur 409 inscrits)

Sièges obtenus : la FCPE a 3 sièges et l'Alpi 7.

Les parents **élus titulaires** sont : pour la FCPE, Mmes Lupo, Bodnar et Garnier ; pour l'Alpi, Mmes Bon, Martin, Fondriest et Bernard-Reymond, MM. Lamarche, Poncet, Dufour.

Les parents **élus suppléants** sont : pour la FCPE, Mmes Ménard, Noiret, Taberlet, Haquet et Prunaret-Roussel, MM. Guidetti et Lupo ; pour l'Alpi, Mmes Ratat, Boisnard, Gueguen, Duisit, MM. Challe, et Poncet.

Le rôle et les attributions au conseil d'école sont rappelés : les parents d'élèves délégués représentent tous les autres parents, font le lien entre ceux-ci, l'équipe éducative et la municipalité, en ce qui concerne le fonctionnement de l'école.

En ce qui concerne chaque classe, chaque parent prend individuellement rendez-vous auprès de l'enseignant concerné.

3) Effectifs et répartition dans les classes

CP : 24 **CP-CE1** : 24 (22 CP et 2 CE1) **CE1** : 26 **CE1-CE2** : 26 (6 CE1 et 20 CE2)
CE2 : 28 **CE2-CM1** : 27 (9 CE2 et 18 CM1) **CM1-2a** : 27 (11 CM1 et 16 CM2)
CM1-2b : 27 (10 CM1 et 17 CM2) **CM1-CM2c** : 26 (12 CM1 et 14 CM2)
Ulis : 7 (4 intégrés en CE1-CE2 et 3 en CM1-CM2a)

L'Ulis (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) n'est pas une classe à part entière mais un dispositif qui permet de regrouper des enfants à besoins particuliers, inscrits dans les classes ordinaires, à des moments fixés (différence avec l'ex-Clis) : ils vont dans l'Ulis pour recevoir une aide et un accompagnement sur des matières spécifiques, chacun à leur niveau.

Le matin, l'effectif de l'Ulis monte à 8 élèves, avec la venue d'un élève de CM1.

Le matin, le CE1-CE2 atteint un effectif de 27 élèves en mathématiques, avec la venue d'un élève d'Ulis.

L'après-midi, en « questionner le monde » (temps, espace, sciences), un effectif de 30 élèves travaille au CE1-CE2, en groupes, avec le co-enseignement de Mme Plaçais.

Lors des intégrations d'élèves d'Ulis, le CM1-CM2a atteint l'effectif de 30.

En ce qui concerne **les CM1-CM2**, le choix de 3 double-niveaux a été fait pour répartir les niveaux et les comportements, ce qui satisfait les enseignants : l'ambiance de ces classes est agréable.

4) Règlement intérieur et chartes

Le conseil d'école vote les **modifications** apportées au règlement de l'an passé : oubli répété de justification d'absences ; horaires ; accès impossible à l'école sur le temps périscolaire, à moins d'un rendez-vous ; usages des appareils électroniques ; ballons pour la récréation ; lieux de présentation des chartes ; temps périscolaires.

A noter l'utilisation des **cartons jaunes** pour les problèmes de comportement : au bout de 3, un carton rouge entraîne la convocation du **conseil éducatif**.

Des **chartes** accompagnent le règlement intérieur : charte de la laïcité, charte pour l'utilisation d'internet et charte pour l'éducation artistique et culturelle.

La charte contre le harcèlement est en cours de mise en place : les enseignants doivent établir un protocole.

A propos de l'**arrêt des cours à 11h40** :

* la sortie des élèves est prévue à 11h45 **à la porte** : il faut donc le temps de préparer les élèves à sortir de la classe.

Mme Chéry confirme que cette pratique se fait dans les autres écoles.

Le changement des horaires n'a rien changé dans cette habitude prise l'an dernier.

* les **élèves inscrits à la cantine** sont pris en charge dans les classes de manière à les distinguer des autres élèves, à éviter que des élèves oublient de rester, et à transférer clairement la responsabilité de l'enseignant(e) au personnel municipal.

A propos de l'**accès à l'école** impossible à partir du moment où c'est le temps périscolaire : les élèves doivent penser à leurs affaires de classe et à leurs vêtements (marqués à leur nom) avant de sortir de classe.

5) Activités éducatives, sportives et culturelles passées et à venir

	CP	CP-CE1	CE1	CE1-CE2	CE2	CE2-CM1	CM1-CM2a	CM1-CM2b	CM1-CM2c
Journée de la Paix			X						
Festival de BD			X						
Courseton	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cross du collège							X	X	X

	CP	CP-CE1	CE1	CE1-CE2	CE2	CE2- CM1	CM1- CM2a	CM1 CM2b	CM1 CM2c
Intervenante école de musique	X				X				
Mountain riders									X
Galerie Eurêka						X			
Ecole et cinéma	X	X	X						
Patin à glace	X	X							
Spectacle de Noël clowns	X	X	X	X	X				
Ski de fond						X	X	X	X
Raquettes			X	X	X				
Sculptrice				X	X				
Natation	X	X	X	X(CE1)					
Chemins de la mémoire							X	X	X
Journée en Suisse							X	X	
Prévention routière							X	X	X
Défi sciences		X							
Concours d'écriture				X					
Athlétisme	X	X	X	X	X	X			
Sortie vélo ou athlétisme							X	X	X

N.B. : * Les élèves inscrits dans le **dispositif Ulis** sont inclus dans les projets de leurs classes de référence.

Les **classes de cours moyen** font des projets par 2 classes, pour une question d'organisation et de coût de transport : le CM1-CM2a avec le CM1-CM2 b ; le CM1-CM2c avec le CE2-CM1.

* L'association « **Mountain riders** » ne souhaite pas prendre les CE2, donc Mme Varcin donnera les informations à la classe de CE2-CM1 lors des décloisonnements.

* Le projet de **cycle vélo** se fera si les conditions sont réunies pour des ateliers de pratique avant de sortir de l'école (voir si la cour des petits et celle de la Maison de l'enfance suffiront en plus de la cour des grands).

* La **classe de découvertes** au bassin d'Arcachon, proposée aux CE1 par Mme Bernès, ne se fera pas car trop d'enfants seraient restés.

Mme Lupo assure les enseignants du soutien de la FCPE pour les projets qu'ils proposent : si certains projets ne peuvent pas se mettre en place malgré la motivation des enseignants, qu'ils ne renoncent pas à continuer à en proposer.

* Le projet de **médiation scolaire** par les pairs avec l'association Amely, de Lyon, évoqué en 2016-2017, n'a pas été mis en place, faute de moyens financiers.

Cette année, le projet est de nouveau évoqué, cette fois avec l'association E-graine, de Chambéry.

Mme Chéry donne l'idée d'en faire un projet commun à l'école, au collège et à la municipalité, pour que toute la communauté éducative soit en lien, et pour partager les frais.

Il est convenu que l'école organisera une rencontre entre les différents acteurs de ce projet.

* **Merci** aux parents qui vont accompagner les sorties, agréés ou non.

Merci à la municipalité pour les futurs crédits.

Merci au comité des fêtes pour le spectacle à venir.

* Mme Bernès a envoyé par mail à toutes les familles le mot prévu pour demander une participation éventuelle des élèves à la commémoration du **centenaire du 11 novembre**, pour laquelle la mairie demandait une réponse urgente.

Suite aux interrogations de certains parents sur des éléments du mail, l'équipe enseignante a demandé à la mairie de créer un mot officiel. Ce mot a été distribué dans toutes les classes.

La municipalité est remerciée pour sa réactivité.

66 enfants ont été inscrits pour chanter, dont 4 liront, et 42 donneront le nom, le prénom et l'âge du décès de chaque poilu de St-Alban.

M. Dyen remercie pour cette participation d'enfants à la cérémonie.

Mme Bernès souligne l'importance de cet événement, moment de partage.

6) Sécurité

* Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (**PPMS**), l'exercice de confinement pour une alerte à l'intrusion s'est déroulé le vendredi 19 octobre.

Tout s'est bien passé, mais l'exercice a permis de noter des points d'achoppement :

- pas de serrure à la salle des maîtres, où se trouvaient des élèves de l'Ulis avec leur enseignante
- problème du nombre de serrures à clef : obligation pour certaines enseignantes de fermer jusqu'à 4 portes avec une clef (la porte de la classe donnant sur le couloir + celle de la classe vide voisine donnant sur l'atelier commun + celle de l'atelier donnant sur le couloir + celle de la classe donnant sur l'atelier)

M. Raymond répond qu'on ne peut pas modifier une porte coupe-feu, et qu'il y a contradiction entre les normes incendie et intrusion.

L'Alpi interroge sur un PPMS existant au service périscolaire et un exercice à faire sur le temps périscolaire, au moment où les élèves seraient dans la cour, ce qui peut être envisagé.

* La FCPE alerte sur la dépose-minute sauvage accentuée par les travaux, et demande si une réunion peut se faire avec la mairie au sujet du **planning des travaux**.

M. Dyen accepte une réunion avec les parents d'élèves et les enseignants : un groupe de travail sur la présentation globale des travaux peut être prévu début décembre (voir avec Patricia Jost).

Pour se rendre compte de l'impact des travaux sur la cour, le maire propose de fournir une superposition de plans.

Il indique que la halle commerciale sera livrée pour le 30 mars 2019, et les abords en juin 2019.

Un groupe de travail peut se créer pour **l'aménagement de la cour** de l'école. Une évolution dans le projet de déplacement de la Maison d'enfance est à suivre.

Les enseignants soulèvent le problème de la **grue** proche de la cour et des enfants qui s'approchent du grillage pour regarder les engins : M. Dyen assure qu'il n'y a pas de danger et que la charge ne passe pas au-dessus de la cour.

L'Alpi rappelle qu'il était prévu un dispositif pour que les enfants soient **protégés** de la poussière mais puissent aussi observer les travaux. M. Dyen confirme.

Au sujet de **l'aménagement du terrain derrière l'école maternelle**, l'équipe enseignante confirme ce qui avait été envisagé en 2012 : un circuit d'endurance (chemins), une zone de courses de haies, un terrain rugby-foot. Un bungalow fermé sera installé sur place pour le matériel de l'école.

Mme Guers rappelle la saleté régulière de ce lieu (crottes de chiens et mégots), le danger possible dû aux chiens laissés libres et les réactions grossières des propriétaires recevant des remarques par les enseignants.

M. Dyen indique qu'une amende de 50€ est prévue pour les saletés des chiens, qui doivent être tenus en laisse, et qu'il est possible d'appeler le policier municipal si besoin.

7) Locaux, travaux

* Merci à la mairie pour les **thermostats** installés dans les classes pour réguler la température, ce qui n'est pas encore le cas dans toutes les salles.

M. Raymond indique que c'est en phase de réglage.

* A propos des **grosses chaleurs**, M. Raymond annonce que des films thermiques seront posés sur les vitres, à l'extérieur, pour bloquer la chaleur, et que la pose des stores sera complétée (devis en cours).

Les parents d'élèves s'inquiètent de la disparition programmée des arbres de la cour pour l'ombre et la seule présence de bitume qui chauffera encore les classes.

M. Dyen rappelle qu'il faut aérer la nuit : les enseignants signalent que la petite ouverture des fenêtres ne permet pas de rafraîchir les salles.

* La mairie a demandé aux enseignants de choisir entre la conservation de la **pelouse de la cour des petits** ou la création de terrains de sport en bitume : ils ont opté pour l'herbe.

* Il y a un problème de **sonnerie**, absente le lundi matin et légèrement décalée le reste du temps.

8) Questions diverses

* WC de la cour à midi

Sur le temps périscolaire, les enfants doivent utiliser les toilettes de la cour, filles et garçons, alors que sur le

temps scolaire, ce sont les WC réservés aux garçons. Ces derniers doivent les laisser propres...
Un logo sera repositionné sur les portes.

* Tarif de la garderie unique

Ce tarif est un retour à ce qui existait avant les Tap. Plusieurs tarifs seraient trop compliqués à gérer, et il y a du personnel supplémentaire pour l'aide aux devoirs (1h au lieu de 45 mn), la cantine et la garderie.

* Aide aux devoirs

Les enfants sont obligés de rester dans la salle, mais il y a des livres et des jeux pour ceux qui ont fini.

* Cantine

Les parents d'élèves sont invités à participer à la surveillance du temps périscolaire.

Un groupe de travail constructif peut se mettre en place pour chercher des solutions afin d'éviter les punitions collectives, l'impression de différence de traitement selon les enfants, et le langage inadapté des adultes.

M. Raymond souligne que les parents doivent laisser travailler le personnel avant de lui parler, par exemple attendre la fin du pointage.

* Rythmes scolaires

- C'est encore tôt pour dresser un bilan, mais ce qui est sensible est le 1/4 d'heure de fin de matinée difficile pour les CP, dont les enseignants doivent adapter le contenu, et le bienfait du mercredi libéré.

On en saura peut-être plus au prochain conseil d'école.

- Les parents d'élèves ne trouvent pas tous l'avantage du mercredi libéré car il y a un gros problème de places limitées en centre de loisirs, à cause du peu de personnel postulant : à voir avec le Sicsal, et faire savoir qu'il y a des postes.

* Fiestalb

- L'Alpi rappelle le bon déroulement de la fête de l'an dernier, qui avait plu à tous, et l'apport financier permettant de redistribuer de l'argent aux écoles pour leurs projets.

- Les enseignants réfléchissent à un projet de type exposition, ouverte aux autres classes dans l'après-midi, qui resterait en place pour les parents, dans le cadre d'une fête organisée par les parents d'élèves.

Cela éviterait les moments flous de responsabilité pour la gestion des enfants, possibles si les enseignants organisaient des animations pendant la fête.

De plus, l'an dernier, une classe a dû annuler une représentation théâtrale car il y avait trop d'absents : cela n'engage pas à préparer quelque chose pour une fête d'école.

- Mme Chéry déclare que la fête d'école n'est pas le lieu pour valoriser des projets pédagogiques, que les enseignants n'ont pas pour rôle de créer du contenu pour une telle fête, et renchérit sur le problème de responsabilité.

- Mme Pinorini fera ultérieurement part des idées qu'elle a à proposer.

La séance a été levée à 20h55. Les prochains conseils d'école auront lieu les 22 mars et 21 juin à 18h30.

La présidente

Les secrétaires